

Rennes, le - 3 MAI 2017

Madame la Présidente,

Le renforcement de l'attractivité des centres-villes et des bourgs est un enjeu social, économique et environnemental, partagé par de nombreux territoires. Lors de la signature d'un avenant au contrat de plan 2015-2020 en décembre 2016, l'État et le Conseil régional de Bretagne ont souhaité amplifier leur politique conjointe de soutien au dynamisme des villes moyennes et bourgs.

En partenariat avec l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts, cette ambition se décline à présent par le lancement d'appels à candidatures auprès des communes bretonnes. Il s'agit d'accompagner des collectivités dans la mise en œuvre de réponses innovantes, adaptées aux évolutions des attentes des habitant.e.s et acteurs socio-économiques, afin de dynamiser les centres.

Nous avons conjointement lancé le 21 mars deux premiers appels à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes d'une part et des bourgs ruraux d'autre part. Les cahiers des charges et supports méthodologiques sont disponibles sur les sites internet des 4 partenaires, sachant que les communes ont jusqu'au 3 juillet 2017 pour présenter une candidature.

Ce dispositif partenarial ne se substitue aucunement aux interventions classiques des partenaires qui restent mobilisables par les collectivités pour financer leurs investissements. Les appels à candidatures se placent dans une perspective d'expérimentations sur un nombre limité de territoires, afin d'identifier de bonnes pratiques dans le cadre de démarches globales en faveur du renforcement de fonctions de centralités.

Les collectivités intéressées peuvent se positionner soit en cycle "études", soit en cycle "opérationnel", en fonction de l'état d'avancement de leur démarche.

Madame Armelle BOTHOREL
Présidente de l'Association
des maires des Côtes d'Armor
53 bd Carnot
22000 ST-BRIEUC

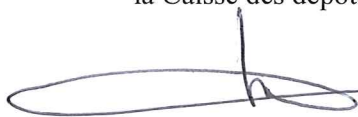
Concernant le cycle étude, il s'agit de mettre en place les bases d'un plan d'actions adapté aux spécificités de chaque centre. Les collectivités accompagnées pourront présenter un projet en phase opérationnelle en 2018, dans le cadre d'une deuxième édition des appels à candidatures.

Concernant le cycle opérationnel, des projets globaux, présentant un ensemble d'opérations à engager d'ici à 2020, sont attendus. Ces projets s'inscrivent dans un périmètre géographique précis, correspondant au centre-ville ou au cœur de bourg. Ils sont conçus en articulation des démarches d'incitation ou de planification en matière d'urbanisme et d'habitat. Le projet soutenu dans ce cadre doit participer au rayonnement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire intercommunal.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information au sein de votre réseau de collectivités. Les cahiers des charges joints à ce courrier précisent les contacts au sein de nos services pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération très distinguée.

Le directeur régional de
la Caisse des dépôts,



Gil VAUQUELIN

Le président de l'EPF,



Dominique RAMARD

Le président du Conseil
régional,



Jean-Yves LE DRIAN

Le préfet de région,



Christophe MIRMAND